

PRÉVENTION ET PROTECTION *CONTRE LE VOL DE VÉHICULE*

PROTECTION
SÉCURITAIRE PLATINUM



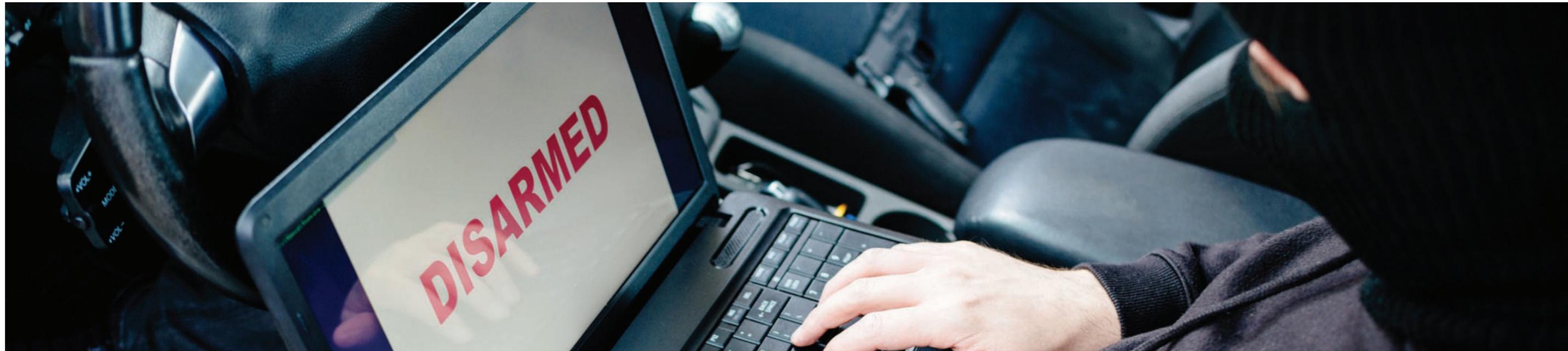
EA7500DB FR (12/20)

VOL DE VÉHICULES *AU CANADA*

- Selon Statistique Canada, le vol de véhicules automobiles est l'une des offenses les plus déclarées à la police au Canada.
- Plus de **114,863** véhicules ont été déclarés volés en 2023, cela équivaut à environ 314 véhicules par jour.
- **1 véhicule volé sur 6** ne sera jamais retrouvé.
- Les vols de véhicules coûtent aux Canadiens environ **1 milliard de dollars** par année, ce qui inclut le coût aux assureurs afin de réparer ou remplacer les véhicules volés, ainsi que des millions pour la police, les soins de santé, les systèmes judiciaires et les services correctionnels.



LES VOLEURS ÉVITENT LES VÉHICULES PROTÉGÉS *PAR LA PROTECTION SÉCURITAIRE PLATINUM*



QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SÉCURITAIRE PLATINUM?

Comprend trois composantes :

1. Code d'identification

Un code d'identification inamovible retraçable par la police est gravé sur toutes les vitres principales de votre véhicule ou appliqué sur certains panneaux de carrosserie sélectionnés de votre véhicule. Le code d'identification est enregistré dans une base de données nationale en référence croisée avec le numéro d'identification du véhicule du fabricant (NIV), le concessionnaire vendeur et le propriétaire du véhicule.

2. Autocollant d'avertissement

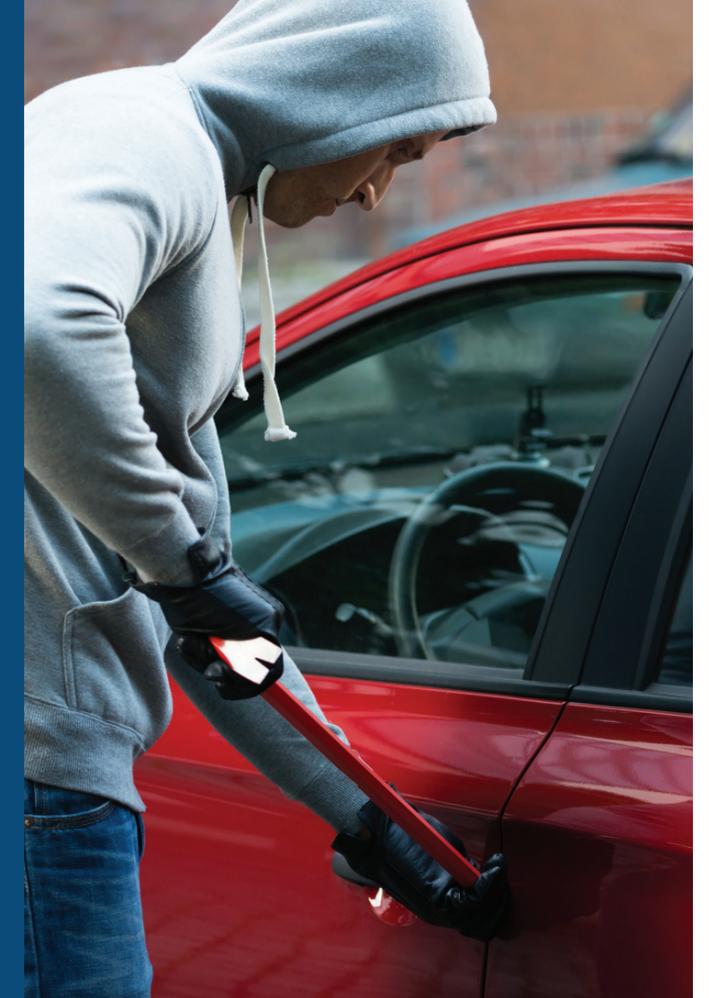
Les autocollants d'avertissement sur les vitres avant côté conducteur et passager identifient le véhicule comme ayant été enregistré auprès d'une compagnie nationale de prévention du vol. Ces autocollants avertissent les voleurs que les principales composantes du véhicule sont marquées.

3. Récupération du véhicule volé

La Protection sécuritaire Platinum aide à la récupération des véhicules volés et fournit certains avantages dans l'éventualité d'un vol de véhicule.

**LE SYSTÈME DE PROTECTION SÉCURITAIRE PLATINUM DÉCOURAGE
LES VOLEURS DE VOLER LES VÉHICULES MARQUÉS.**

POURQUOI UN VOLEUR PROFESSIONNEL *VOLERAIT UN VÉHICULE SANS MARQUAGE PLUTÔT QU'UN VÉHICULE MARQUÉ ?*



- Le code d'identification du véhicule rend le véhicule plus difficile à vendre et les pièces sont moins profitables pour les ateliers de cannibalisation.
- Le remplacement de toutes les vitres gravées et des panneaux de carrosseries étiquetés coûtent des milliers de dollars.

POURQUOI LE MARQUAGE DES VITRES OU L'ÉTIQUETAGE DES PANNEAUX EST MEILLEUR QUE LES AUTRES SYSTÈMES DE PROTECTION SÉCURITAIRES?

- Aucuns frais de surveillance.
- Il ne peut pas être désamorcé, désactivé ou déconnecté.
- Le code d'identification est permanent.
- Il crée un lien direct entre le véhicule, le concessionnaire et le propriétaire du véhicule.
- Les autres systèmes aident à prévenir le vol ou donnent des conseils pour récupérer le bien volé, la Protection sécuritaire Platinum fait les deux.



COMPENSATION



Si la Protection sécuritaire Platinum échoue à la prévention du vol et que votre véhicule est volé et considéré comme étant une perte totale, vous recevrez :

- Jusqu'à 5 000,00 \$ pour le remplacement de votre véhicule chez le concessionnaire vendeur.
- Le remboursement d'un véhicule de location et/ou de l'hébergement; si le véhicule se trouvait à plus de 150 kms de votre résidence au moment du vol.

Caractéristiques additionnelles :

- La protection est transférable au prochain propriétaire.
- Le 5 000,00 \$ de crédit au concessionnaire est transférable au nouveau propriétaire, si vous décidez de ne pas l'utiliser pour vous.
- La protection est renouvelable pour une période supplémentaire.

Si le véhicule est retrouvé, vous recevrez :

- Jusqu'à 1 000,00 \$ de la franchise globale de l'assurance pour la réparation des dommages.
- Jusqu'à 1 000,00 \$ de la franchise de l'assurance habitation, si vous faites une demande de règlement pour les biens volés à l'intérieur de votre véhicule récupéré.

PROTECTION SÉCURITAIRE PLATINUM



Notez que le contenu offert par cette brochure est seulement un sommaire des conditions générales. Veuillez vous référer à l'entente actuelle pour les détails complets des avantages et des limites de responsabilité. Veuillez consulter votre concessionnaire pour plus de détails.



320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Administration : 1 800 381-2580
etch@firstcanadian.ca
Télécopieur : 1 800 304-4031
Demandes de
règlement : etchclaim@firstcanadian.ca